

ECTIF

COLLECTIF

ONAL RÉGIONAL

LIVRE BLANC

ARTS

*Collectif Régional Arts et Culture
Nord-Pas-de-Calais Picardie*

ET

*arts plastiques
cinéma & audiovisuel
livre & lecture
musiques actuelles
spectacle vivant*

URE

CULTURE

COLLECTIF

RÉGIONAL

ARTS

ET

CULTURE

Sommaire

introduction.....	2
arts plastiques.....	10
cinéma & audiovisuel.....	16
livre & lecture.....	22
musiques actuelles.....	28
spectacle vivant.....	34



50° nord - Réseau transfrontalier d'art contemporain

Actes Pro - Association des compagnies professionnelles en Picardie

Artoiscope - Réseau des professionnels de l'Art et des Spectacles en Artois

Le CAAP - Comité des Artistes-Auteurs Plasticiens

Le Cipac - Fédération des professionnels de l'art contemporain

Le Collectif Jeune Public Nord – Pas-de-Calais

Le CR2L Picardie - Centre Régional Livre et Lecture

La FRAAP - Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens

Nord – Pas-de-Calais en Scène

Le Patch - Pôle régional des musiques actuelles en Picardie

Pôle Nord

Le RAOUL - Réseau des Musiques Actuelles en Nord-Pas-de-Calais

Le Réseau de Scènes en Picardie

Les Réseaux cinéma et éducation aux images des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie

Le RésO Picardie

Le SNAP-CGT

Le SNSP - Syndicat national des Scènes publiques

Le Synavi - Syndicat des arts vivants, regroupant des compagnies artistiques indépendantes

Le Syndeac - Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles

Territoires de Cirque réseau national de lieux de production et de diffusion fondé par les Pôles Cirque

et des artistes et collectifs indépendants

introduction

Au 1er janvier 2016, les deux régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie formeront une seule et même grande région.

Cette situation est inédite dans le paysage institutionnel français depuis les premiers actes de la décentralisation. La réunion de ces deux territoires pose de nombreuses questions quant aux conditions, notamment techniques, de sa mise en œuvre : quelles modalités, quel calendrier, quelle organisation des services, quel équilibre entre les territoires, quelle répartition des responsabilités et des centres d'instruction et de décision... Mais, au-delà des questions posées par la fusion de deux entités administratives distinctes, une interrogation majeure s'impose : quel impact pour les populations de chacune des deux régions et sur les services publics qui leur sont apportés ?

Question d'autant plus brûlante que la fusion s'organise à l'occasion du renouvellement démocratique des assemblées régionales, ce qui la place au cœur des projets politiques portés par chaque parti pour ce nouveau territoire où tout est à inventer.

En notre qualité d'artistes et d'opérateurs culturels de ce nouveau territoire, défenseurs et acteurs d'un service public de l'art et de la culture, nous nous sommes réunis à de nombreuses reprises ces derniers mois pour échanger, partager nos expériences, comparer nos situations respectives et travailler ensemble à l'élaboration de perspectives communes, toutes disciplines artistiques confondues. Enrichis de ces dialogues, attachés à ce territoire à bâtir, conscients des réalités sociales et économiques, nous sommes les partenaires incontournables d'un nouveau projet politique pour la culture et les arts, partout et pour tous, à l'échelle de ce qui constituera cette future grande région. Le présent livre blanc, fruit d'un processus collectif transversal de plusieurs mois, est destiné à nourrir le débat public et à poser les bases d'un dialogue que nous espérons constructif d'abord avec les candidats, puis avec les élus de la nouvelle assemblée régionale tout au long de leur mandat.

Les deux régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie formeront bientôt une seule et même entité, réunissant des populations au sein d'un territoire étendu, inégalement équipé, inégalement attractif, inégalement structuré, et dessinant une nouvelle réalité complexe à appréhender.

Elles se différencient en effet par une répartition des populations et une topographie urbaine très contrastée : si la Picardie est le plus vaste des deux territoires, elle ne concentre que 2 millions d'habitants et seules 22 de ses communes comptent plus de 10 000 âmes (contre 80 chez son voisin nordiste). Le Nord-Pas-de-Calais, pour sa part, réunit plus de 4 millions d'habitants, majoritairement concentrés dans le Nord, département le plus peuplé de France.

Ces deux régions partagent au demeurant un certain nombre de facteurs sociologiques extrêmement préoccupants : taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, taux d'illettrisme le plus élevé du territoire métropolitain, PIB par habitant parmi le plus bas de France... Et si la fusion des deux entités constituera la région (avec l'Île de France) disposant de la population la plus jeune (un habitant sur trois aura moins de 25 ans), ce sera aussi celle dont le taux de réussite des élèves au baccalauréat est le plus faible.

Ces indicateurs, nous, acteurs de l'art et de la culture en Picardie et Nord-Pas-de-Calais, les connaissons bien. Opérateurs professionnels investis sur le terrain depuis de nombreuses années, nous œuvrons au quotidien, en relation avec les publics, au tissage du contrat social qui cimentera notre démocratie par les actions de création, de diffusion, de médiation et de transmission qui sont le cœur de nos métiers. Les secteurs des arts et de la culture touchent plusieurs millions de personnes chaque année à l'échelle des deux régions.

Ils s'inscrivent résolument dans le développement culturel et éducatif des populations et dans le devenir de la démocratie. Leur démarche permet une meilleure compréhension du monde, ouvrant la voie à l'altérité, à des imaginaires pluriels, des manières de voir et de réfléchir la société venues aussi d'ailleurs, à des expressions différentes et singulières qui sont les vecteurs essentiels d'une formation à la citoyenneté. Ils offrent la faculté d'exister et de se réaliser autant que

possible comme individu autonome, en capacité de penser par soi-même et de se situer dans le monde d'aujourd'hui. En sont l'exemple les très nombreuses actions menées auprès des jeunes en matière de sensibilisation, de formation, de transmission et d'accès à la pratique artistique qui s'inscrivent dans les dynamiques de réussite éducative, et les projets menés en direction des publics en difficulté, qui renforcent les politiques de lutte contre l'exclusion.

Ces secteurs participent par ailleurs du développement économique et touristique de notre région. Leur activité crée de la richesse et les emplois qu'elle génère participent de la vitalité économique de nos territoires. La présence de lieux de culture – bibliothèques, cinémas, théâtres, musées, lieux d'exposition, librairies, salles de concert, etc. – est déterminante pour l'attractivité des communes sur lesquelles ils se trouvent, pour les habitants, les employeurs, ou encore les touristes. La dynamique qu'elle génère renforce l'idée que les gens se font de leur région, ce qui construit une image valorisante de soi et de là où l'on vit ainsi que la conscience d'appartenir pleinement à une même communauté.

Pour autant, nous refusons l'idée de plus en plus répandue qui consiste à confondre politique culturelle et marketing territorial. Au jeu des grands événements culturels et de la construction de grands équipements « hors-sol », ce sont l'égalité des territoires et l'équilibrage des financements pour des projets et des équipes diversifiés sur tout le territoire qui perdent. Face aux réductions budgétaires déjà engagées et celles à venir, que nous contestons, il faut choisir le sens que l'on veut donner à l'action artistique et culturelle. Pour notre part, nous affirmons que le travail, que nous menons, fait humanité et, qu'à ce titre, il participe au développement social, humain, économique et territorial. L'art et la culture ne se réduisent pas à des « outils » de l'attractivité économique, ils sont des biens communs au service de l'intérêt général. Les artistes et les acteurs culturels sont attachés aux principes de liberté et de diversité de création, à l'égalité d'accès à la culture et à l'égalité des territoires. Une politique ambitieuse pour la nouvelle grande région ne peut se construire sans eux.

A ce titre, l'état des lieux établi par les acteurs des arts et de la culture des deux régions montre que les politiques culturelles menées par les deux collectivités se sont articulées sur des priorités différenciées, en fonction de la réalité de leurs territoires et de leurs ambitions. Le Nord-Pas-de-Calais a mis l'accent depuis de nombreuses années sur de grands équipements culturels, principalement situés dans les grands pôles urbains, et a développé une politique événementielle destinée à valoriser le territoire dans une optique d'Eurorégion. La Picardie, pour sa part, s'est attachée au développement de projets artistiques et culturels dans les territoires ruraux afin de compenser la faiblesse en équipements culturels, qui est l'une de ses caractéristiques, dans une perspective de maillage territorial et d'égalité d'accès à l'art et à la culture.

Aujourd'hui, penser la politique culturelle du nouveau grand territoire régional ne peut en aucun cas se limiter à additionner ces deux approches. Il ne s'agit pas davantage d'opposer deux modèles, et ce d'autant moins qu'ils apparaissent complémentaires.

Mais nous affirmons que cette complémentarité doit se penser par une approche territoriale, partant de la nouvelle réalité qui se présente : une réalité qui fait état de situations extrêmement contrastées dans la répartition des populations, dans la répartition des richesses, dans la répartition et le volontarisme des soutiens publics, dans la répartition des équipements culturels et des artistes sur les territoires. Et que cette approche territoriale doit tenir compte de l'impact qu'aura le nouveau dimensionnement territorial, avec ses zones de plein et ses zones de vide, ses centres de décision éloignés de nombreux acteurs... C'est toute la logique d'un service public culturel de proximité qui doit être réinterrogée. C'est également un vrai défi et une grande exigence démocratiques qui sont à relever.

L'enjeu majeur des années à venir est de bâtir une politique pertinente pour l'épanouissement des arts et de la culture et un maillage territorial efficace qui garantisse l'accès du plus grand nombre à des propositions artistiques et culturelles de qualité, diversifiées et innovantes, de la frontière belge aux portes de Paris et des bocages normands aux vignobles champenois.

En la matière, pas de dogmatisme. L'histoire des institutions françaises montre que les politiques publiques efficaces s'élaborent dans la concertation, aussi bien avec les autres échelons des collectivités territoriales qu'avec l'État et les acteurs de terrain qui en sont les premiers animateurs.

C'est dans cette perspective que le présent livre blanc a été établi. Il est le fruit d'un travail nourri des différents secteurs artistiques, dans les deux régions, croisant sur plusieurs mois l'expertise de terrain de petites et de grandes structures, d'artistes indépendants, de réseaux formels ou informels, au-delà des différences, des inquiétudes et des *a priori*. Il témoigne de la dynamique engagée par des professionnels qui croient en l'avenir de ce territoire artistique et culturel à dessiner.

Notre ambition pour la grande région Nord-Pas-de-Calais Picardie est celle d'un territoire dynamique, qui contribue à l'épanouissement et à la dignité de ses habitants, dont l'attractivité repose tant sur la qualité de vie que sur des considérations économiques, qui s'enorgueillisse d'une véritable richesse artistique, culturelle et humaine, dans une approche qui n'oublie ni les territoires ruraux, ni les populations en difficulté.

Il est suffisamment rare qu'un tel consensus se dégage à l'échelle d'un secteur pour qu'il soit regardé comme un exemple sain et constructif de ce que peut être la démocratie.

D'ores et déjà, nous demandons aux candidats les engagements suivants :

- **un moratoire sur l'année 2016** – reconduction des dispositifs et des budgets pour un an – afin que la majorité élue en décembre construise la politique culturelle de la région dans le dialogue sans fragiliser brutalement les acteurs culturels en cours d'année.
- la **co-construction des politiques publiques de l'art et de la culture** avec l'ensemble des partenaires qui en sont les différents maillons – services de l'État, et tout particulièrement la **DRAC, collectivités territoriales** (conseils départementaux, intercommunalités et communes) et **opérateurs artistiques et culturels** – ainsi que **l'engagement sur un calendrier et une méthodologie précis**. De la même manière, nous appelons à la mise en place d'une commission culture au sein des futures conférences territoriales de l'action publique.
- **l'intégration dans les crédits culture des emplois solidaires** dont bénéficient les structures culturelles picardes. Actuellement portés par la direction de la vie associative, leur transfert vers la direction de la culture permettra d'engager les discussions sur les aides régionales sur la base du financement effectivement alloué.
- le **déploiement d'un plan ambitieux de développement des crédits alloués à l'art et à la culture** à la hauteur des nécessités de ce nouveau territoire, ainsi que l'ont préconisé les deux CESER.

Sur cette base de travail et à partir des contributions sectorielles des arts plastiques, du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la lecture, des musiques actuelles et du spectacle vivant détaillées ci-après, nous nous tenons à la disposition des candidats puis des élus de la nouvelle assemblée régionale pour engager un dialogue que nous souhaitons constructif.

Le Collectif Régional Arts et Culture Nord-Pas-de-Calais Picardie
collectifregionalartsetculture@gmail.com

arts plastiques

Trente années de **décentralisation** et de politiques culturelles publiques ont généré, grâce aux soutiens conjoints ou distincts de l'État et des collectivités territoriales, dont les régions, une **pluralité de projets** portés par la grande **diversité des acteurs du secteur des arts plastiques et visuels contemporains** du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie.

Artistes-auteurs, critiques d'art, commissaires d'expositions, éditeurs, directeurs artistiques et culturels, conservateurs, médiateurs culturels, administrateurs, régisseurs, chargés de production, de communication, coordinateurs, enseignants, chercheurs, étudiants, citoyens impliqués dans la vie artistique et culturelle régionale, toutes et tous entendent inscrire leur **engagement continu** dans un **territoire régional élargi** exposé aux **mutations de tous ordres** : politique, social, économique, technologique, environnemental...

Ils conçoivent leur **engagement** dans l'affirmation de la **liberté de création et de programmation**, dans le **respect de la propriété intellectuelle, du droit du travail et de la législation en vigueur**, ainsi que dans l'**accessibilité aux œuvres** par le plus grand nombre.

L'art et la culture sont des biens communs vivants au service de l'**intérêt général**, de l'accomplissement collectif et individuel, du mieux **vivre ensemble et garants de l'équité territoriale**. Pour toutes ces raisons il est toujours aussi nécessaire de les placer au cœur du débat social et politique.

Face à la globalisation et ses instruments, l'art et la culture sont des ferments d'épanouissement et d'émancipation ; d'apprentissage de la citoyenneté et de formation de l'esprit critique ; enfin, de découverte, de connaissance et de **présence au monde**.

L'entité régionale à venir impose des enjeux renouvelés de **développement artistique et culturel**, d'une part, et d'**aménagement équitable et durable du territoire**, d'autre part. Dans ce contexte ouvert, des **complémentarités** actives ou potentielles existent, de nouvelles sont à concevoir. Elles prennent appui sur le travail mené avec et entre les acteurs du secteur dont les **missions** connaissent, en fonction des **destinataires**, des **amplitudes variables dans le temps et l'espace** : création, production, acquisition, conservation, diffusion, édition, médiation, formation, enseignement, éducation artistique et culturelle, etc.

Parmi les nombreux enjeux posés, celui de la **proximité** est primordial. Celle-ci s'énonce dans un aller-retour constant déployé entre le proche et le lointain par la **mobilité** facilitée et réciproque des **publics** et des **acteurs**. Proximité aussi pour ces derniers par le **dialogue** et la **production collaborative** au sein de **réseaux** constitués ou à susciter.

Les **contenus** artistiques et culturels s'ancrent sur un **maillage fort** de **propositions** et de **lieux** en région (urbain, péri-urbain, rural). Les **liens** et les **collaborations** développés attestent autant de sa **vitalité** que de sa **pertinence**, de ses **singularités** que de ses capacités d'**ouverture** sur l'espace national, transfrontalier, européen et international.

À cette fin, il est nécessaire de renforcer l'élargissement et la fidélisation des **publics** dans les territoires. La seule approche quantitative doit être dépassée au bénéfice d'une réflexion attentive au **sens** et à la **spécificité** des pratiques, des démarches et des liens entretenus avec l'ensemble de la population de la grande région.

Soutenir la pluralité, conforter la singularité des acteurs de la création et leurs initiatives requièrent une **exigence partagée** dans la définition des **politiques publiques** à venir avec les décideurs et les financeurs concernés.

Dans une **projection dynamique**, consciente des forces et des faiblesses, des acquis et des manques du territoire régional élargi, il apparaît essentiel pour les arts plastiques de :

- Concevoir une politique d'aménagement du territoire concertée, soucieuse de proximité et de mobilité, d'attractivité et d'ouverture sur l'extérieur ;
- Confirmer et développer les dispositifs de soutien à la création ;
- Favoriser la création et le développement de lieux, de structures dédiés à la création contemporaine ;
- Favoriser la présence et la circulation des artistes-auteurs et de leurs œuvres ;
- Accompagner les professionnels du secteur dans l'expérimentation de projets trans et inter disciplinaires ;
- Favoriser le développement et l'échange des pratiques de médiation et d'éducation artistique et culturelle ;
- Soutenir les structures de formation initiale et continue dédiées à la professionnalisation et à la recherche ;

- Favoriser le débat critique ;
- Soutenir la production éditoriale ;
- Développer les outils et les supports liés aux nouveaux usages et services du numérique ;
- Accompagner le secteur dans sa structuration, sa professionnalisation et son rayonnement régional, transfrontalier, national, européen et international ;
- Valoriser la contribution du secteur au développement économique notamment par l'activité artistique professionnelle et l'emploi culturel.

Pour y parvenir, une démarche de co-évaluation et de co-construction des dispositifs de soutien existants et futurs est incontournable pour élaborer des méthodologies et des préconisations partagées.

Une **concertation** préalable doit être mise en place en associant l'État - Direction régionale des affaires culturelles, la nouvelle collectivité régionale, les autres collectivités territoriales et les acteurs du secteur des arts plastiques.

L'appui simultané sur une **nouvelle instance** (la Conférence Territoriale d'Action Publique CTAP *ad hoc* Culture, comportant un volet arts plastiques et visuels contemporains - loi NOTRe) et sur une **méthode de concertation** proposée par le Schéma d'Orientation et de Développement des Arts Visuels (SODAVI, MCC – DRAC/DGCA – arts plastiques) est vivement souhaité pour conforter et pérenniser un échange qui se doit d'être permanent.

Faire évoluer et développer les modalités d'un **dialogue renouvelé** entre politiques et acteurs artistiques et culturels est sans aucun doute l'un des enjeux majeurs dans la nouvelle étape de la **décentralisation** qui s'ouvre.

cinéma & audiovisuel

Les Régions sont aujourd’hui des acteurs essentiels et durables du financement de la filière cinéma-audiovisuel en France. Leur positionnement fort sur ce domaine s’est accompagné d’une politique de coopération structurée avec l’État, traduite par les conventions de développement cinématographique et audiovisuel État – CNC – Régions. Abordant à la fois le soutien à la création, à la production et à l’accueil de tournages ainsi que les enjeux de diffusion culturelle et d’éducation artistique, ces conventions posent le cadre des politiques publiques menées en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais.

Or, si ces deux régions comptent un grand nombre d’opérateurs en matière de cinéma et d’audiovisuel, il existe des différences dans l’État des lieux comparé.

Historiquement, la Région Nord-Pas-de-Calais soutient de nombreux acteurs impliqués dans l’action culturelle cinématographique et l’éducation aux images menant des actions de diffusion, de médiation, d’éducation artistique et de formation professionnelle. Elle s’est également dotée d’une politique volontariste d’aide à la création cinéma-audiovisuel et de structuration économique de cette filière qui est portée par son opérateur principal. Plus globalement, elle a développé une stratégie autour de l’image numérique et des industries créatives au sein des trois sites partenaires situés à Roubaix, Valenciennes et Arenberg.

La Région Picardie a opéré ses choix au profit du soutien à la diffusion culturelle et à l’éducation à l’image, s’inscrivant de manière beaucoup plus modérée dans l’accompagnement à la création cinéma-audiovisuel. L’accent a été mis sur l’agence régionale cinéma qui anime les réseaux de création, diffusion et éducation à l’image, coordonne les dispositifs de coopération État-Région et s’inscrit comme observatoire et pôle ressource. Son action est complétée par une politique de maillage du territoire articulée autour d’aides de la Région aux salles de cinéma de proximité, aux festivals, aux associations audiovisuelles, à l’emploi culturel et aux projets d’éducation artistique et culturelle.

La construction d'une politique cinéma et audiovisuel homogène sur la nouvelle grande région ne peut ni s'envisager à travers la préservation des disparités actuelles, ni se penser à partir de la simple addition des deux approches. À partir des forces et des faiblesses de chacune des deux régions, il s'agit de repenser les arbitrages et les équilibres. L'enjeu est de reposer les fondements d'une action publique qui encourage la création et l'innovation, favorise le maillage territorial, s'adresse aux publics les plus larges, participe de la dynamique des territoires et s'appuie sur les artistes et les professionnels qui y travaillent.

I – En matière de création, il s'agit de s'appuyer sur l'expérience et les dispositifs initiés par la Région Nord-Pas-de-Calais pour bâtir une politique d'irrigation homogène, qui valorise l'ensemble des décors, des compétences et des professionnels présents sur tout le nouveau territoire.

- Redimensionner le fonds d'aide à la production et en conserver, dans les projets soutenus, l'équilibre entre qualité artistique et vitalité économique de la filière ;
- Repenser les modes de soutien à la filière cinéma-audiovisuel pour intégrer et «réactiver» le tissu professionnel picard : formation, gestion partagée des fichiers de professionnels, ouverture des fonds d'aide et d'accès au parc de matériel du Nord-Pas-de-Calais... ;
- Favoriser la circulation des jeunes en professionnalisation inscrits dans les différents cursus présents dans les deux régions : jumelages, présence sur les tournages aidés...

Il – La valorisation d'un territoire ne passe pas exclusivement par sa représentation dans les films. La diversité et le dynamisme de son réseau de salles et de ses festivals sont également des facteurs importants de son attractivité. Le cinéma est en effet le loisir préféré des Français et la pratique culturelle la plus répandue. Encore faut-il qu'elle puisse s'exercer partout et sur la base de programmations variées. Dès lors, dans un contexte de concentration et de standardisation de l'offre, l'attention portée par les politiques publiques aux salles et aux actions de **diffusion culturelle** qui maillent le territoire est un axe important de son aménagement culturel.

- Conforter les cinémas dans leur rapport au territoire en s'appuyant sur le dispositif d'aide au projet culturel des salles de 1 à 3 écrans de la Région Picardie, en développant un programme régional de soutien à l'action culturelle des cinémas et en accompagnant les structures qui favorisent la diversification des programmations et la mise en réseau des propositions ;
- Préserver la diversité et la complémentarité des Festivals de cinéma présents sur les deux territoires et favoriser leur mise en réseau ;
- Accompagner le développement culturel en territoire rural, notamment par le soutien et la qualification des circuits de cinéma itinérant ;
- Favoriser la rencontre entre les œuvres et les publics partout sur le territoire, à travers des manifestations telles que le «Mois de film documentaire», le déploiement de projections dans les médiathèques, les maisons de quartier...

III – La Picardie et le Nord-Pas-de-Calais partagent des indicateurs très préoccupants en matière d'illettrisme et de réussite scolaire. La formation des publics, notamment jeunes, est un enjeu crucial, aujourd'hui complété par la nécessité d'un accompagnement dans la lecture du flux d'images que délivrent nos écrans quotidiens. La capacité à prendre une distance critique et à comprendre le processus de fabrication des images est un des rôles de l'**éducation à l'image** car elle permet de découvrir des points de vue diversifiés et non univoques, elle offre l'opportunité d'expérimenter soi-même la construction de contenus audiovisuels en s'interrogeant sur leur sens et leur portée, elle favorise l'expression de sa propre subjectivité et sa mise en débat avec celle des autres.

- Défendre une éducation artistique qui s'appuie sur les professionnels de l'image pour la transmission aux publics (ateliers de pratique, séances de sensibilisation...);
- Favoriser le développement homogène d'actions d'éducation à l'image sur l'ensemble du nouveau territoire, notamment en conservant les qualifications régionales de «Lycéens et apprentis au cinéma» et en déployant des dispositifs d'éducation artistique et culturelle en lycées, MFR et CFA du type de ceux initiés par la Région Picardie ;
- Renforcer la cohésion sociale et le travail en lien direct avec les acteurs de terrain, les populations des quartiers prioritaires et les publics en fragilité, au service des politiques publiques d'inclusion et de cohésion, à l'instar du dispositif «Passeurs d'images» présent dans les deux régions ;
- Préserver la grande diversité des acteurs, respecter leur répartition territoriale et la richesse de leur expertise de terrain en favorisant les collaborations et les dynamiques de travail en réseau, notamment en s'appuyant sur la mission de «Pôle régional d'éducation à l'image» développée en Picardie.

IV – Le secteur des images, dans leur production comme leur diffusion, est profondément traversé d'évolutions technologiques qui impactent tant les métiers que les pratiques des spectateurs. Il est impératif que les pouvoirs publics accompagnent les porteurs de projets en termes d'**innovation** des formes et des contenus audiovisuels, mais également dans les usages en matière de pédagogie, de médiation et de formation. Le dynamisme de la nouvelle région dépendra de sa capacité à soutenir ces **expérimentations**, en intégrant leur dimension Recherche et Développement, non forcément soumise, s'agissant de contenus à valeur artistique ou pédagogique, aux impératifs économiques de rentabilité.

- S'appuyer sur l'accord de branche Culture signé par la Région Picardie pour renforcer et développer le plan de formation professionnelle accompagnant l'évolution des différents métiers autour de l'image ;
- Repenser et déployer les dispositifs du Nord-Pas-de-Calais en matière de soutien aux expérimentations numériques et interactives (nouvelles écritures, nouveaux usages, nouveaux outils de médiation, nouveaux contenus, en particulier dans les lieux cinématographiques) ;
- Accompagner la structuration d'un fonds de collecte et de conservation des images d'archives des deux territoires sur des modalités de valorisation et de mise à disposition aux publics adaptées aux nouveaux usages numériques ;
- Favoriser, dans une dimension éducative, les initiatives de mise en partage et d'appropriation de contenus via des plateformes numériques existantes ou en développement (Wikinorpa, NotrAgora, portails ressources...) et des outils pédagogiques innovants (serious game, table MashUp...).

livre & lecture

Depuis plus de trente ans, l'État, les Conseils Régionaux, les Conseils départementaux et plus largement les collectivités territoriales interviennent pour accompagner la filière livre et lecture en régions. Le secteur du livre et de la lecture a aussi porté des initiatives de coopération qui se sont traduites par la création d'associations de professionnels sectoriels et intersectoriels (Structures Régionales du Livre - SRL) pour favoriser la structuration du secteur auxquelles s'ajoutent de nombreux établissements de lecture publique et d'associations culturelles livre et lecture œuvrant auprès des publics.

En Nord-Pas-de-Calais, l'aide à la filière du livre s'est traduite par un soutien à différents acteurs professionnels, sectoriel ou transversal : associations des éditeurs, des libraires indépendants, des auteurs, des bibliothécaires (groupe ABF) ou des événements littéraires.

En 2006, le Conseil Régional et la DRAC ont porté la création du Centre Régional des Lettres et du Livre (CRL), soutenu par les départements du Nord et du Pas-de-Calais et auquel les professionnels participent. À partir de 2013, conscient des difficultés du secteur de l'économie du livre, le Conseil Régional a mis en place des dispositifs d'aide directe à l'édition et à la librairie. Ces dispositifs ont préfiguré la signature, en 2015, d'un accord-cadre sur la filière entre la Région, l'État et le Centre National du Livre. Le CRL a été désigné animateur de cet accord-cadre à l'échelle des professionnels.

En région Picardie, l'ensemble de la filière livre s'est fédéré depuis la fin des années 80 dans une association, devenue CRL en 2010, fondée sur la collaboration interprofessionnelle et la structuration du réseau livre et lecture. Travaillant en commissions sectorielles le CRL a mis en place des programmes d'actions et des études. Ces dernières ont notamment permis la mise en place d'aides à destination de la librairie, et à une réflexion commune entre le Centre National du Livre, la DRAC Picardie, la Région Picardie et CR2L Picardie visant à la mise en place d'un contrat territorial. En outre, la Région Picardie a développé un soutien à la création, par le biais de dispositifs d'aides à la résidence et à l'éducation artistique et culturelle, de bourses d'écriture, d'aides aux

manifestations et de conventionnement avec les territoires.

Si les deux régions témoignent de réelles dynamiques, elles portent, néanmoins, des problématiques sociales et économiques fortes qui se traduisent, notamment, par un taux d'illettrisme important ainsi que des difficultés montantes de la filière économique du livre.

À cet égard, deux enquêtes *Information et vie quotidienne* (IVQ) menées en Picardie et Nord-Pas-de-Calais en 2011, ont montré un taux d'illettrisme de 4 à 5 points supérieur à la moyenne nationale avec respectivement 11 et 12% de personnes de 18 à 65 ans en situation d'illettrisme. Ce sont ainsi près de 400 000 personnes qui sont en situation d'illettrisme dans notre future grande région.

La baisse constatée du nombre de lecteurs et le taux important d'illettrisme interrogent durablement le rapport des individus à la connaissance, mais aussi leur capacité à comprendre le monde et se porter dans un ailleurs. La lecture est une porte ouverte vers l'ensemble des disciplines artistiques et culturelles ainsi qu'une mise à distance des choses, premier acte qui construit l'esprit critique de chacun.

Forts de ces constats, dans un univers en profonde mutation où l'accompagnement des publics est d'autant plus nécessaire, il apparaît essentiel de conduire une politique publique à même de favoriser la création et l'accès à l'innovation, d'encourager le maillage territorial et les initiatives, de valoriser la richesse du patrimoine littéraire et d'en faciliter l'accès auprès des publics. C'est sous cet angle que, les axes ci-dessous doivent être abordés :

I – Le statut de l’auteur s’est fortement fragilisé depuis plus de dix ans, or il est à la source même du livre. Il s’agit donc de conforter son rôle de créateur et de favoriser la rencontre avec les publics lors d’événements littéraires et de parcours d’éducation artistique et culturelle :

- Soutenir les résidences d’écrivain en région qui puissent permettre la rencontre entre un public, un auteur, une œuvre et favoriser les dispositifs d’éducation artistique et culturelle en et hors temps scolaire afin que les publics puissent rencontrer la création contemporaine ;
- Favoriser les formations des auteurs, éditeurs et libraires en étendant le Contrat de Plan de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) signé entre la région Picardie, l’État, Pôle Emploi et les organisations professionnelles du secteur, le CPNEF et l’Afdas, à l’ensemble de la nouvelle région ;
- Accompagner la création par le soutien aux bourses d’écritures qui sont à même de leur permettre de poursuivre leur activité d’écrivain.

Il – L'économie du livre a été particulièrement bouleversée par l'émergence du numérique et de la dématérialisation, ainsi que par la baisse des niveaux de lecture. L'édition et la librairie sont deux activités singulières, à la fois culturelles et économiques, qui sont la richesse d'une région. Lieux de diffusion par excellence de la création littéraire contemporaine, les librairies ont une importance manifeste aux côtés des établissements de lecture publique dans l'animation culturelle des territoires. Dans la future grande région se mêlent des zones de concentration urbaine forte et des zones rurales étendues, la place des points de vente du livre devient, à cet égard, un enjeu de territoire. De même, les maisons d'édition en région concourent à une pluralité de l'offre éditoriale en France. Pour autant, il convient de les accompagner dans les mutations actuelles :

- Renforcer les politiques publiques d'accompagnement grâce à un contrat territorial pour le développement du livre et de la lecture proposé par le Centre National du Livre ;
- Soutenir l'activité économique de la librairie par des aides aux aménagements, à l'informatisation, à l'emploi... ;
- Conforter l'activité de librairie comme acteur culturel du territoire et partenaire essentiel des bibliothèques ;
- Soutenir les éditeurs afin de structurer l'activité éditoriale, la diffusion, le rayonnement de leur catalogue ;
- Accompagner les acteurs du livre face aux mutations de leur économie ;
- Favoriser la rencontre entre les professionnels et les publics dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle.

III – Un maillage territorial homogène est à la fois l'équilibre entre des équipements publics comme les bibliothèques, des librairies, mais aussi des événements littéraires qui jalonnent le territoire. La mise en réseau des professionnels du livre est alors essentielle dans la construction d'actions de développement culturel. En outre, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie sont riches d'un patrimoine écrit et littéraire, dont les maisons d'écrivain sont le témoignage. Il est nécessaire d'accompagner la mise en place d'outils visant à sa valorisation :

- Soutenir les manifestations littéraires et former les organisateurs afin d'irriguer sur le territoire des événements livre et lecture de qualité ;
- Favoriser la création d'une opération de développement de la lecture commune à l'ensemble du territoire, socle d'une coopération régionale nouvelle et ouvrant des perspectives d'élargissement des publics ;
- Accompagner le développement d'actions de lutte contre l'illettrisme par les bibliothèques et en partenariat avec les acteurs du champ social ;
- Mettre en place des outils communs et innovants de valorisation du patrimoine écrit et graphique (portail du patrimoine) en partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France et les réseaux régionaux du patrimoine écrit (bibliothèques, sociétés savantes, maisons d'écrivain) ;
- Soutenir la mise en place d'un Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB), afin d'aider les collectivités territoriales à conduire le traitement scientifique des collections patrimoniales, à assurer la conservation de leurs collections, à les enrichir et à les valoriser.

musiques actuelles

Les Musiques dites « Actuelles », à la fois populaires et plurielles, vont du jazz au hip hop, de la chanson à la variété, du rock au punk, des musiques électroniques aux musiques traditionnelles d'ici et du monde.

Plurielles par les styles musicaux et les hybridations qu'elles génèrent, elles le sont également par l'hétérogénéité des activités, des finalités poursuivies et des modes d'organisation de ses acteurs.

Ce secteur se bâtit, en France et en région, depuis plus de 30 ans autour de politiques volontaristes de l'État et des collectivités territoriales, et de l'engagement d'acteurs toujours plus professionnels, capitalisant une véritable expérience dans leurs domaines d'activité ainsi qu'une grande connaissance de leurs territoires et publics.

Les Musiques Actuelles en Nord-Pas-de-Calais Picardie

Le secteur s'est développé et structuré de façon différente selon les réalités des deux régions et les politiques culturelles déployées de part et d'autre, dont l'antériorité et les orientations politiques et budgétaires diffèrent. Il en découle :

Des différences en termes de typologie de structures

- **Les structures labellisées SMAC « Scène de Musiques Actuelles »**

La Picardie compte trois SMAC implantées dans la Somme et l'Oise ; le Nord-Pas-de-Calais en compte deux situées dans le département du Nord (*nb. Le plan ministériel SMAC affichait l'objectif d'implanter au moins une SMAC par département d'ici 2015*).

- **Les structures dédiées aux musiques actuelles (hors label SMAC)**

La Picardie souffre d'un déficit de lieux spécialisés dans les musiques actuelles. On en dénombre moins de dix, majoritairement issues d'initiatives privées et assurant principalement des fonctions d'accueil de productions et de diffusion.

Le Nord-Pas-de-Calais compte un nombre plus conséquent de structures dédiées aux musiques actuelles, qui relèvent d'initiatives privées (structures non marchandes ou marchandes) ou d'initiatives publiques (en régie de collectivités), et dont les missions sont proches de celles des SMAC (diffusion, création, production, accompagnement de projets et pratiques artistiques, soutien à la structuration, action culturelle).

- **Les structures non exclusivement dédiées aux musiques actuelles**

La diffusion des musiques actuelles est également assurée par des lieux culturels non exclusivement dédiés aux musiques actuelles. Ces lieux proposent des programmations ponctuelles de concerts, par volonté d'inscrire les musiques actuelles dans leur projet culturel et/ou pour pallier l'absence sur le territoire d'un équipement dédié aux musiques actuelles.

- **Les festivals de musiques actuelles**

Le déficit de lieux dédiés aux musiques actuelles en Picardie a eu un effet catalyseur sur l'organisation de festivals au sein du territoire picard qui compte plus de 100 événements musicaux de ce type organisés chaque année.

Le Nord-Pas-de-Calais compte également de nombreux festivals dont des festivals majeurs au niveau national : Les Nuits Secrètes, le Main Square, le récent HeartBeats.

Un maillage territorial inégal

Pour le Nord-Pas-de-Calais, on constate un taux d'équipements plus important dans le département du Nord que dans le Pas-de-Calais, qui connaît un déficit d'équipements dédiés aux musiques actuelles sur plusieurs de ses territoires. Dans le Nord, ces équipements sont majoritairement situés en métropole lilloise.

Pour la Picardie, les équipements sont essentiellement concentrés sur le territoire amiénois et le sud de l'Oise.

Des problématiques communes aux deux régions

- **Un déficit de structures de développement d'artistes**

Les deux régions connaissent un déficit de structures de développement d'artistes (managers, tourneurs, producteurs, éditeurs, etc.), qui jouent un rôle essentiel, aux côtés des structures de diffusion, dans le développement de carrière d'artistes (amateurs, semi-professionnels ou professionnels) et dans la circulation des artistes et de leurs créations.

Pour pallier ce manque, des aides au développement de carrière et aux développeurs ont été mises en place par le Conseil Régional de Picardie.

Le Nord-Pas-de-Calais disposait d'un dispositif régional d'aides au développement de carrière d'artistes (Région/État), qui n'existe plus depuis la cessation d'activité de Domaine Musiques.

- **Un déficit de lieux dédiés à la pratique des musiques actuelles**

Le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie comptent un nombre important de groupes, toutes esthétiques confondues, qui ont besoin de lieux adaptés pour pratiquer et développer leurs projets dans de bonnes conditions. Or, on constate un réel déficit de locaux de répétition sur les deux territoires.

- **Un déficit de lieux de ressource pour les musiciens et les acteurs des musiques actuelles**

Il n'existe, dans aucune des deux régions, de structure spécifiquement dédiée à la ressource. De telles structures doivent permettre à tout porteur de projet (artiste, développeur d'artistes, ...) de trouver les outils nécessaires à son développement et celui de ses projets, à le rendre autonome et acquérir les clés de compréhension de l'environnement du secteur des musiques actuelles dans lequel il évolue. En Nord-Pas-de-Calais, cette mission était portée par Domaine Musiques.

- **Un déficit d'offres de formation**, à destination des artistes (amateurs, en voie de professionnalisation ou professionnels) et de leurs encadrants, en dehors des formations académiques (Conservatoires, Pôles supérieurs d'enseignement artistique...).

- **Une filière économique réelle mais néanmoins fragile**

Le secteur des musiques actuelles constitue une filière économique réelle, qui génère des emplois (permanents, intermittents techniciens/artistes), participe à la qualification professionnelle des équipes et des artistes et favorise les économies locales.

Néanmoins, on observe :

- Des dégradations de situations financières marquées par des baisses de subvention, et des dégradations du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie ;
- Des structures de plus en plus soumises à des appels à projets permettant au mieux de maintenir l'activité ou de répondre à un cahier des charges sans pour autant permettre le développement de la structure et de ses projets ;
- Des petites et très petites structures, marquées par une précarité de l'emploi liée au recours aux emplois aidés, d'où une forte polyvalence des postes, à laquelle s'impose une technicité du travail administratif liée aux demandes d'aides.

L'intervention publique

Le Conseil Régional de Picardie soutient les structures musicales par le biais de l'Emploi Solidaire. De nombreuses associations sont bénéficiaires de ce dispositif qui favorise considérablement l'emploi au sein de structures de différentes envergures.

Les structures peuvent également émerger sur des dispositifs spécifiques aux projets musicaux : aide au développement de carrière, aide aux développeurs d'artistes, soutien aux résidences et appel à projets Picardie Mouv. La direction de la Culture met également en place des dispositifs pouvant être saisis par l'ensemble des acteurs culturels.

Le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais a, quant à lui, développé un dispositif d'aide aux résidences musiques actuelles. Les structures peuvent également sous conditions, émerger sur d'autres appels à projets et aides émanant de la direction de la Culture.

En Nord-Pas-de-Calais, le budget du Conseil Régional alloué aux musiques actuelles en 2014 représente 8,85% du budget des arts et cultu-

re. Le budget consacré à la musique (musique savante, voix et musiques actuelles) s'élevait à 12 906 707 €. Sur ce budget, les aides dédiées spécifiquement aux musiques actuelles étaient de 3 205 877 € pour 62 structures.

Nous souhaitons de nos futurs élus qu'ils soutiennent et encouragent :

- La sécurisation des structures à travers des subventions culturelles préservées pour les musiques actuelles, mais également évaluées et rééquilibrées dans leur globalité ;
- L'émergence, la prise de risque artistique, la création musicale, la diversité des esthétiques musicales, la pratique amateur, l'éducation artistique et culturelle ;
- Le déploiement d'outils d'information, de ressource et d'accompagnement artistique et économique, la formation professionnelle ;
- Les initiatives positives et expérimentations sur les enjeux d'emploi, de développement économique et développement durable ;
- Notre filière dans sa capacité d'innovation, de mise en synergies, d'observation, de promotion et d'appui ;
- La coopération entre acteurs à l'échelle locale, régionale et plus largement, qu'elle soit renforcée pour rendre possible des solutions opérationnelles en réponse aux mutations sociétales actuelles ;
- Des espaces de co-construction des politiques publiques, à créer ou à maintenir sur les questions essentielles telles que les enjeux artistiques et éducatifs, l'emploi, les modèles économiques, les financements, l'évaluation...

spectacle vivant

Depuis l'inauguration par André Malraux, en 1966, de la Maison de la Culture d'Amiens, la première du pays construite *ex nihilo*, les politiques culturelles menées par l'État puis par les collectivités territoriales ont favorisé l'émergence, dans le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, d'une pluralité d'acteurs artistiques et culturels qui structurent nos deux régions et contribuent à l'aménagement et à l'attractivité du territoire, à l'épanouissement individuel de chacun.

Lieux, compagnies et réseaux de rayonnement local, régional, national ou européen, artistes, techniciens et administratifs issus de quatre générations qui travaillent ensemble, exerçant dans le domaine de la danse, du théâtre, du cirque, de la marionnette, des arts de la rue, de l'opéra, de la musique ou aux frontières de plus en plus poreuses entre ces disciplines, nous représentons cette pluralité qui caractérise aujourd'hui notre secteur. Nous sommes conscients que notre territoire est marqué par les inégalités, qu'il y a non pas un mais **des** territoires appelant tous un travail spécifique, et sommes aujourd'hui mobilisés pour que chacun puisse accéder à la culture dans la nouvelle région.

Dans une société marquée par l'accélération du changement et la mutation des relations individuelles, nous sommes convaincus que le spectacle vivant a un rôle à jouer : celui d'une force de rassemblement qui, à l'heure d'une individualisation de l'accès à l'art et à la culture, donne à penser et à rêver ensemble. C'est pourquoi nous – acteurs de la construction collective du sens, attachés à la liberté d'expression et d'émancipation et au respect du droit du travail garant de l'autonomie des artistes – plaçons la création, la proximité, l'ouverture et la circulation des œuvres au cœur de nos projets.

Les territoires ont fait l'objet d'une appropriation, d'un traitement politique et d'un aménagement différents dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie. Aujourd'hui, le spectacle vivant n'est pas structuré de la même manière dans les deux régions. La première a longtemps privilégié l'équipement pour assurer le maillage territorial, avant de défendre une vision plus événementielle de la culture. La seconde a encouragé la circulation des compagnies sur un territoire moins densément équipé. Le choix peut certes s'expliquer par un important écart de moyens financiers (le budget culture de la région Nord-Pas-de-Calais est de 46 M€ contre 14 M€ pour la Picardie), chacune de ces politiques a pu avoir des effets positifs et des complémentarités.

C'est pourquoi, il est important que les efforts budgétaires en matière culturelle soient à la hauteur des enjeux et des défis que présente la future région. Nous sommes convaincus que l'essentiel réside dans la construction d'une politique adaptée à ce nouveau territoire, qui prenne en compte la pluralité des acteurs artistiques et culturels et la complémentarité de leurs actions et de leurs missions de service public. Nous parviendrons à répondre aux enjeux d'une région contrastée en nous appuyant sur les spécificités, les forces et les réussites de chacun.

À l'issue des élections régionales de décembre 2015, un nouvel exécutif aura la responsabilité de la politique culturelle de la nouvelle région. À cet exécutif, nous disons que la valorisation et le développement de notre région passent par la mise en œuvre d'une politique culturelle durable et volontaire pour le spectacle vivant préservant et encourageant :

- La diversité de la création et l'indépendance des artistes par la pérennisation des dispositifs de soutien aux compagnies comme aux lieux ;
- La circulation des équipes artistiques et la transmission des œuvres et des pratiques vers tous les publics notamment les plus jeunes ou les plus éloignés ;
- Les coopérations transfrontalières et européennes spécifiques à la géographie de notre région ;
- L'équilibre et l'équité dans la considération entre les différents acteurs qui structurent le secteur du spectacle vivant, créateurs et opérateurs culturels ;
- L'égalité des territoires dans une logique de proximité et d'ouverture dans une région fortement contrastée (zones rurales, grandes métropoles etc.) ;
- La pérennisation et le développement des lieux de recherche, de diffusion, de résidence, notamment pour l'émergence, et leur appropriation par les artistes comme par les publics ;
- La permanence et l'emploi artistiques et culturels ;
- La structuration du secteur par des réseaux professionnels contribuant à l'échange des pratiques et des informations.

Nous sommes convaincus que certains dispositifs mis en œuvre par l'une ou l'autre des deux régions s'inscrivent résolument dans ces perspectives et que la nouvelle région doit garantir leur pérennité et les développer :

- Le soutien aux équipes artistiques par le biais d'aides à la création et d'aides à la résidence dans des lieux ou sur le territoire ;
- Le soutien aux lieux artistiques et culturels de tous types qui structurent le territoire ;
- Les aides à la diffusion régionale, interrégionale, nationale et internationale (favorisant notamment la visibilité des artistes dans les festivals nationaux et internationaux comme le Festival d'Avignon, Châlons dans la rue, Circa à Auch) ;
- Le conventionnement triennal des lieux et des compagnies, autour d'objectifs fixés en dialogue avec les artistes, les acteurs culturels et les autres partenaires publics ;
- Le programme d'Éducation Artistique et Culturelle dans les lycées tel que conduit par la région Picardie et le Ministère de l'Éducation nationale en partenariat avec les acteurs artistiques et culturels ;
- L'accord de branche Culture signé par la Région Picardie qui permet le financement du plan de formation professionnelle des métiers de la culture, et notamment du spectacle vivant ;
- Le soutien à la structuration des équipes et à l'emploi culturel, notamment par la réattribution des financements liés au dispositif des Emplois Solidaires, dont bénéficient de nombreuses structures de Picardie, dispositif particulièrement essentiel pour le secteur fragile du spectacle vivant.

Au-delà de la valorisation de l'existant, qui contribuera à construire la région de demain en prenant en compte le travail réalisé ces dernières décennies, de nouveaux chantiers restent à ouvrir, liés à la spécificité du spectacle vivant et à sa situation actuelle ; pour exemple : les lieux intermédiaires, les représentations en série, les nouveaux labels, les festivals, etc.

Dans le domaine du spectacle vivant, comme dans d'autres secteurs artistiques, les défis à relever sont nombreux : égalité d'accès aux œuvres et aux pratiques pour tous les habitants de la nouvelle région, liberté de création et de programmation, équité territoriale évitant les écueils de la métropolisation, développement économique du secteur générant croissance et emploi culturel, etc.

Seule une logique de co-évaluation et de co-construction entre acteurs artistiques et culturels et partenaires publics, nous permettra de relever ces défis. C'est pourquoi nous demandons l'ouverture d'un dialogue durable et d'une réflexion commune, avec l'exécutif élu, avec l'État et les collectivités territoriales, sur le contenu, la mise en place et le pilotage d'une politique ambitieuse pour le spectacle vivant en région Nord-Pas-de-Calais Picardie.

Nous réaffirmons le souhait d'une politique ambitieuse et juste pour le spectacle vivant en région Nord-Pas-de-Calais Picardie, pour les territoires, les acteurs et les habitants : une politique qui contribue à construire un avenir commun.

COLLECTIF

RÉGIONAL

ARTS

ET

CULTURE

COLLECTIF

COLL

RÉGIONAL RÉGION
LIVRE BLANC

ARTS

ARTS

Édité par le **Collectif Régional Arts et Culture**
Nord-Pas-de-Calais Picardie en septembre 2015
dans le cadre de la rencontre *Quelle politique pour*
les arts et la culture dans la grande région Nord-
Pas-de-Calais Picardie ? le lundi 28 septembre
2015 à la Maison de la Culture, située à Amiens.

ET

ET

CULTURE

CULTU